

## Irrigation

# Une guerre de l'eau à 184 millions d'euros

Des retenues d'eau artificielles de très grande taille se multiplient en France à l'exemple de la région Poitou-Charentes. Cent trente « bassines » seraient en projet. Contestées par les écologistes, elles provoquent l'ire de certains élus. Principal grief : leur coût vertigineux, supporté à 70 % par des fonds publics. La nouvelle ministre de l'Écologie Delphine Batho devra trancher dans cet épineux dossier.

Chaque printemps tombent les arrêtés préfectoraux interdisant le pompage dans les nappes phréatiques ou les prélèvements en rivière. Les petits agriculteurs pestent contre ces décisions, qui font chuter leurs rendements. Mais les « gros » irrigants ont eux trouvés la parade : stocker l'eau à grande échelle l'hiver, lorsqu'elle est abondante, pour pouvoir arroser toute l'année, y compris en période d'étiage. C'est ainsi qu'en Poitou-Charentes – l'une des régions où l'on irrigue le plus alors que la sécheresse est plus prégnante qu'ailleurs – apparaissent ici et là d'immenses piscines à ciel ouvert destinées à l'arrosage des cultures. Le coût de ces ouvrages n'est pas négligeable. Compter environ 1,75 million d'euros pour une de ces « retenues de substitution » de 350 000 m<sup>3</sup>, dont 70 % apportés par des fonds publics : agences de l'eau, conseils généraux, État français, Europe. Depuis plusieurs années cette subvention aux irrigants soulève un vent de protestation dans la région. Parmi les plus virulents opposants figure Delphine Batho, députée socialiste des Deux-Sèvres depuis 2007 (lire encadré). Ironie, c'est à cette rebelle que revient désormais de gérer ce dossier en qualité de ministre de l'Écologie depuis le 21 juin.

Sa nomination tombe à pic, car une vague de nouveaux projets se profile : 130 de ces « bassines » devraient être construites au cours des cinq prochaines années, avec 184 millions d'euros de fonds publics.

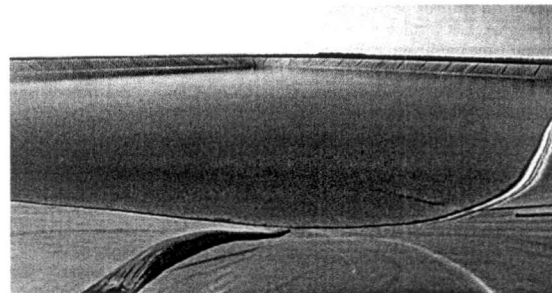
## Une assurance contre la sécheresse

Sur place, les nouveaux projets de retenues attisent la rancœur contre les grands céréaliers. Les petits agriculteurs, qui n'ont pas le droit d'arroser en été, les accusent de privatiser des millions de mètres cubes d'eau. « L'idée de stocker l'eau n'est pas idiote en soi, mais à ce prix et pour cet usage ça le devient totalement, affirme-t-on à la Confédération paysanne. Si on remplaçait, en partie, ce satané dieu-mais par d'autres cultures, même irriguées, on économiserait infiniment plus d'eau en été qu'avec ces bassines. » Les associations écologistes, en tête desquelles France nature environnement (FNE), déposent recours sur recours, jugeant « ces dispositions catastrophiques pour la gestion de l'eau ». Et les associations de consommateurs montent à leur tour au créneau. Dans le département de la Vienne, l'UFC-Que Choisir envisage de saisir la justice pour contraindre 25 projets de bassines qui vont mobiliser 50 millions d'euros de fonds publics.

Les irrigants qui en bénéficient se défendent en expliquant que ce mode de stockage est la seule réponse si l'on souhaite nourrir un maximum de personnes sans porter atteinte à l'écosystème. Dans leur grande majorité, les céréaliers préfèrent investir des sommes considérables dans ces retenues plutôt que de revoir leurs systèmes de culture centrés sur le maïs, plus rentable économiquement. « Ces retenues, c'est une sécurité pour nous, une forme d'assurance », explique Philippe Charles, président de l'association des irrigants des Deux-Sèvres, copropriétaire de 5 bassines en 2007 avec un collectif de 20 agriculteurs : « Je suis aujourd'hui assuré d'avoir une production de 100 quintaux de maïs par hectare, contre 20 à 50 quintaux auparavant, les années de grande sécheresse. »

## Une affaire qui divise les politiques

L'affaire a rapidement pris un tour politique. Dès 2004, en prenant le siège de Jean-Pierre Raffarin à la tête de la région Poitou-Charentes, Ségolène Royal avait décrété que la Région ne mettrait plus un euro dans le financement des retenues de substitution. Même décision pour les présidents des conseils généraux de Charente et des Deux-



La surface d'une « bassin » peut atteindre la taille de dix terrains de football réunis. PHOTODR

Sèvres, les socialistes Michel Boutant et Éric Gautier. Aujourd'hui, le sujet divise les élus locaux de gauche comme de droite, certains prenant le parti des grands agriculteurs, d'autres se rangeant derrière celui des paysans, des associations écologistes, pêcheurs et autres ostréiculteurs courroucés. Le gouvernement en revanche y a toujours été favorable. Sans jamais céder aux revendications des « anti », les ministres successifs ont pris toutes les mesures nécessaires pour encourager la construction de ces bassines depuis dix ans, au nom de la devise de la FNSEA selon laquelle la France doit se doter de « moyens permettant de répondre aux défis : produire plus en impactant moins les milieux ».

« On a un problème structurel de gestion de l'eau », affirmait ainsi Nicolas Sarkozy le 9 juin 2011, en visite chez des agriculteurs charentais, avant d'annoncer un plan à cinq ans pour la création de retenues d'eau pour « mieux assurer l'équilibre entre les besoins de l'irrigation et les ressources disponibles ». Le 29 mars dernier, à Montpellier, à l'occasion du congrès de la FNSEA, le Président en campagne annonçait la parution prochaine de deux décrets visant à alléger les barrières administratives à la construction de grandes réserves de substitution. L'un de ces décrets soumettrait notamment les retenues supérieures à 350 000 m<sup>3</sup> (7 hectares pour 5 mètres de profondeur) à un régime de « déclai-

ration » et non plus « d'autorisation », ce qui les dispenserait d'étude d'impact environnemental et d'enquête publique.

## Deux décrets en suspens

Le changement de majorité et surtout l'arrivée de Delphine Batho à l'Écologie vont-ils changer la donne ? Pour le moment, rien ne bouge. Les deux décrets en suspens « sont actuellement en cours d'examen au Conseil d'État. La décision sera prise ensuite », faisait-on savoir au ministère de l'Écologie et du développement durable de Nicole Briq. Quant au principe du financement public à 70 %, il n'est pas sur la table. « À ce stade, il n'est pas prévu de revenir sur cet engagement », ajoute la porte-parole du ministère, où la question des retenues de substitution créait manifestement un certain embarras.

Jusqu'à maintenant, François Hollande ne s'était jamais clairement distingué de son prédécesseur sur ce sujet délicat. Lors du « grand oral » des candidats à la présidentielle devant la FNSEA le 29 mars, il s'était bien gardé de critiquer le stockage de l'eau, cher à Xavier Beulin, président du syndicat d'agriculteurs. Mais le Président semble avoir tranché le 21 juin, en choisissant une personnalité aussi marquée que Delphine Batho comme ministre de l'Écologie. Une nomination qui sonne comme une fin de non-recevoir adressée aux céréaliers français.

Tatiana Kalouguine

## Delphine Batho à l'Écologie, mauvaise nouvelle pour les céréaliers

Figure de proue des « anti », Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres et fraîchement nommée ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, devrait certainement peser dans le dossier des retenues de substitution. Le 18 avril dernier – avant son entrée au gouvernement – la députée publiait une lettre ouverte au président de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour protester contre la construction de 27 de ces retenues dans son département (avec 45 millions

d'euros de fonds publics) : « Ce projet s'apparente à une fuite en avant, très onéreuse en termes d'utilisation d'argent public, et qui n'apportera pas la sécurité attendue par les agriculteurs face à un manque d'eau structurel », regrette-t-elle. Fin 2010 déjà, la socialiste proche de Ségolène Royal avait interpellé à l'Assemblée le ministre de l'Écologie, Jean-Louis Borloo, lui demandant de « bien vouloir indiquer si le gouvernement compt[ait] durablement soutenir la création de retenues de substitution alors que leur

impact est contraire aux objectifs de la directive-cadre européenne [sur l'eau, NDLR\*] ». Un espoir pour les écologistes avant la réunion du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le 28 juin, où sera arrêté le programme d'intervention de l'Agence pour les cinq prochaines années.

\* Directive DCE 2015, qui impose le retour à un bon état qualitatif des eaux souterraines et de surface pour 2015.

# Pour ou contre le retour des « bassines » ?

Les réserves de substitution ressortent la tête de l'eau... Elles présenteraient un impact positif sur l'écosystème selon les spécialistes. Elles constituent selon leurs détracteurs des rentes de situation pour les grands irrigants, qui perçoivent en moyenne 150 000 euros de fonds publics par « bassine ».

Les retenues de substitution seraient la meilleure technique existante pour faire face à la crise de l'eau qui sévit depuis 2003 dans la région. C'est la conclusion de Francis Bichot, hydrogéologue et directeur régional du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), l'organisme public en charge de la gestion des ressources et des risques du sol et du sous-sol : « Les nappes de Poitou-Charentes se caractérisent par des cycles annuels de recharge-vidange plus importants qu'ailleurs, affirme-t-il. Nous faisons des tests, et c'est un fait, de façon générale les retenues de substitution soulagent les nappes et les cours d'eau l'été. Elles ont donc un impact positif sur l'écosystème. » Le scientifique précise que le sol calcaire perméable empêche de construire les retenues collinaires qui permettent de stocker l'eau des rivières à l'aide de petits barrages, comme on le fait ailleurs.

**Cent trente « bassines » en projet**  
Il existe une cinquantaine de ces ouvrages subventionnés dans les quatre départements de la région Poitou-Charentes (sur un total d'environ 500), et 130 nouveaux

dossiers de financement seraient à l'étude. Appelées « retenues de substitution » ou « bassines de rétention », ces réservoirs géants à ciel ouvert sont creusés en plein champ et étanchéifiés par une membrane synthétique. Leur surface peut représenter jusqu'à dix terrains de football pour une profondeur allant de 5 à 10 mètres. Les propriétaires, des agriculteurs regroupés pour en mutualiser

moins consommateurs en eau. À l'échelle européenne, un programme de « désirrigation » permet aux agriculteurs volontaires de percevoir 253 euros d'indemnité par hectare et par an sur cinq ans. Avec, à ce jour, peu de résultats probants. Mais certains irrigants réussissent quand même à réduire drastiquement – voire à abolir – l'irrigation, tout en maintenant leurs revenus...

s'adapter à la baisse de pluviométrie dans son département : « Si un jour la lame d'eau de la nappe passait sous les seuils de pompage, je ne pourrais plus travailler. » Changeant totalement de stratégie il y a une dizaine d'années, il a opté pour une technique de rotation des cultures sur cinq ans avec blé, blé dur, colza, pois et maïs, car celui-ci « enrichit le sol en matière orga-

*l'étude, notamment dans le bassin de la Ringoire », affirme-t-il. Plus radical, Benoît Biteau, agriculteur sur la commune de Sablonceaux en Charente-Maritime, a complètement éradiqué le maïs de l'exploitation familiale et stoppé l'irrigation en moins de cinq ans. Ce militant écologiste, vice-président du Conseil régional de Poitou-Charentes, a fait de l'exploitation paternelle un modèle de reconversion. Utilisant ses compétences d'ingénieur agronome, il a remplacé 180 hectares de maïs autrefois irrigués en grand (300 000 m<sup>3</sup> par an, soit la consommation d'une ville de 8 000 habitants) par des parcelles de lentilles, tournesol, pois chiches, pois verts, sarrasin, blé, orge ou sorgho, ainsi que 40 hectares de prairies où paissent chèvres, bovins et autres boudets du Poitou. Économiquement le modèle tient la route avec des produits 100 % bio vendus deux fois plus cher, aucune dépense en eau ou en produits chimiques : « Mes marges sont proches de celles de mon père, avec des aides de la PAC réduites à moins de 10 % », souligne-t-il. T.K.*

## « CERTAINS AGRICULTEURS PRÉFÈRENT ÉRADIQUER LE MAÏS POUR DIMINUER LES VOLUMES D'IRRIGATION »

l'usage et le coût, les alimentent à l'aide de forages qui puisent dans les nappes phréatiques.

Parler d'irrigation amène forcément à poser la question de la culture intensive du maïs, plante tropicale gourmande en eau, réputée procurer la meilleure marge aux exploitants. L'État a mis en place des actions pour favoriser une transition vers des systèmes culturaux et des filières

« Le maïs, c'est la formule 1 des cultures », considère Emmanuel Gerbier, agriculteur et président de l'Association des professionnels de l'irrigation de l'Indre. « Quand on a investi dans un système de production qui nécessite de l'eau, il est très difficile de tout arrêter du jour au lendemain », précise-t-il. Sur son exploitation, il a cependant réduit sa surface cultivée en maïs irrigué de 105 à 35 hectares pour

« Cette diversification a aussi permis d'arrêter insecticides et fongicides, et de réduire de moitié l'apport en azote. Ses revenus nets sont presque identiques, « avec parfois des années de baisse, mais plus de cohérence sur le long terme ». Emmanuel Gerbier n'exclut pas d'investir dans une bassine pour sécuriser son approvisionnement en eau. « Dans l'Indre, plusieurs projets sont à

## « Si on met autant d'argent public, il faut le répartir entre tous les agriculteurs »

**Que pensez-vous du principe de stocker l'eau en hiver pour soulager les rivières l'été ?**

Ce principe est vérifié dans certains bassins en effet, mais pas partout. À certains endroits, le débordement des nappes l'hiver permet des crues utiles des rivières qui alimentent les zones humides. Une zone humide comme le Marais poitevin est faite pour être inondée l'hiver. Si on pompe trop d'eau à cette période, elle ne peut plus fonctionner normalement. Je déplore qu'il n'y ait pas eu à ce jour d'étude globale à l'échelle de la région, ou d'évaluation des volumes réellement disponibles pour l'irrigation, hiver comme été. Mais davantage que le stockage en soi, ce qui me choque c'est la rente de situation que ce système implique pour les grands irrigants.

**Qu'entendez-vous par « rente de situation » ?**

Un agriculteur perçoit en moyenne 150 000 euros de fonds publics par bassine. Or la population d'irrigants ne représente que 5 % des agriculteurs du bassin Loire-Bretagne. À côté de ceux qui en profitent pour irriguer des monocultures de maïs sur plus de 100 hectares, d'autres, bien plus nombreux, peuvent avoir un besoin vital d'irriguer 2 ou 3 hectares pour leur cheptel. C'est totalement inéquitable. Si on met autant d'argent public sur la table il faut le répartir entre tous les agriculteurs du bassin concerné.

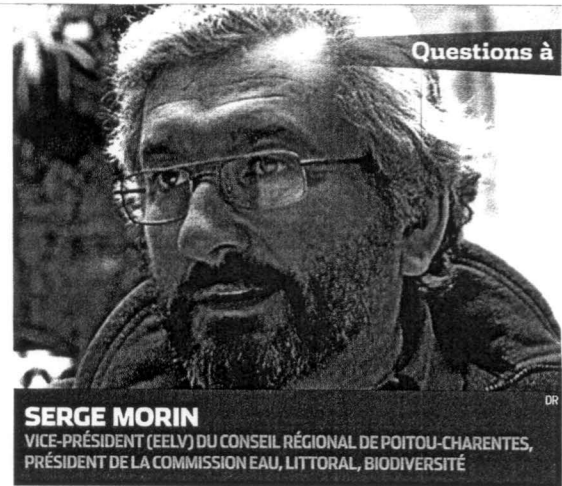
**Que peut-on proposer aux agriculteurs qui ne peuvent pas irriguer l'été et attendent une sécurisation de leurs revenus ?**

Nous considérons que l'eau est un bien public, particulièrement rare et cher en Poitou-Charentes.

Elle doit être distribuée équitablement, avec une priorité donnée à une agriculture qui crée des emplois, qui n'utilise pas de pesticides et ne porte pas atteinte à la ressource elle-même. La puissance publique doit s'intéresser à l'usage qui est fait de cette eau chèrement stockée. Et ne pas en abandonner la gestion à une association d'irrigants, un groupe d'intérêts privé.

**L'UFC-Que Choisir de la Vienne s'oppose à ces projets. Quel est le coût pour le consommateur ?**

Le consommateur apporte 70 % du budget de l'agence de l'eau. Le montant des dossiers de financement en cours à l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur les départements de Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne représentent déjà le double de la ligne budgétaire consacrée au stockage de l'eau



**SERGE MORIN**  
VICE-PRÉSIDENT (EELV) DU CONSEIL RÉGIONAL DE POITOU-CHARENTES,  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EAU, LITTORAL, BIODIVERSITÉ

pour les six prochaines années (ce budget sera validé le 28 juin en conseil d'administration). Ce qui veut dire que si l'on réalise ce qui est annoncé, il va falloir trouver d'autres moyens de financer les retenues de substitution, en prenant sur d'autres lignes budg-

taires : dépenses d'assainissement de l'eau potable, financement des stations d'épuration, etc. Ce qui se traduira par une hausse du coût de l'eau pour le consommateur. C'est une inversion du principe du pollueur-payeur qui se produit ici. **Propos recueillis par T.K.**